



Conseil d'administration du CCAS du 28 mars 2022 Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 22 mars 2022
Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2022
Date d'affichage du compte-rendu : 30 mars 2022

Nombre de membres du Conseil d'Administration

Membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Ayant pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Germain DUPONT, Président du CCAS.

Présents : M. DUPONT, Mme MAILLARD, Mme TERRÉ, Mme LESCANE, Mme FORTI, M. BAUDU, M. AUBERT, M. DIVERGER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Sabrina VUMI a donné pouvoir à Mme TERRÉ, Mme AZINCOURT a donné pouvoir à Mme MAILLARD, M. DELPECH a donné pouvoir à M. DIVERGER.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Mme TERRÉ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du CA du 29 décembre 2021
- Rapport d'Orientation Budgétaire
- Questions diverses

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration présents.

II. DELIBERATION N° 2022.01

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Germain DUPONT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'action Sociale et des Familles notamment ses articles L.123-4 et suivants ;
VU la circulaire n°NOR/IN/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,
VU l'article 107 de la Loi « NOTRe » n° 2015-991 du 07 aout 2015,
VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,
VU le rapport d'orientation budgétaire joint,

Le rapporteur rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédent le vote et que l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du CGCT, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. L'obligation d'information a été renforcée également par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ; les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit pas uniquement de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquences en termes de moyens financiers.

Le rapporteur présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte de la tenue de débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2022 selon les modalités prévues par les textes et sur la base du rapport annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

III. Questions diverses

- M. le Maire demande que soit **IMPERATIVEMENT** réalisé un livre photos dans le cadre de la semaine bleue 2022 en lien avec le service communication.
- Mme Maillard souhaite que soit organisé des moments de convivialité avec un goûter entre les participants après le sport ou autres activités.
- Mme Maillard émet l'idée de mettre des programmes du Théâtre de Sénart dans les boites à livres disposées à plusieurs endroits de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55

La secrétaire de Séance,

Séverine TERRÉ



Le Président,

Germain DUPONT





Commune de
TIGERY

Rapport d'Orientation Budgétaire

2022

CCAS TIGERY

Conseil d'administration du lundi 28 mars 2022

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Éléments de contexte

3. Les finances du CCAS

4. La gestion de la dette

5. Les orientations du CCAS en 2022

1. INTRODUCTION

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS. Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS. Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents cadres comme la présentation du budget et du compte administratif et les décisions. La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte politique et sociétal dans lequel va s'inscrire l'action publique de la Ville de Tigery en 2022 est très différent de celui de 2021, même si la répétition des contraintes sanitaires fortes qui pèsent sur notre vie quotidienne peut donner l'impression d'une certaine continuité.

Au plan sanitaire tout d'abord, l'évolution et la pérennisation de la pandémie montrent à quel point l'enjeu n'est pas seulement de gérer une crise sanitaire temporaire, mais également d'intégrer des changements sanitaires plus profonds, d'entrer pleinement dans un nouveau monde où les risques sont beaucoup plus présents dans nos vies quotidiennes.

Au plan économique et social enfin, où la durée de la crise sanitaire et de toutes ses conséquences soulignent plus que jamais que les services publics communaux sont plus que jamais nécessaires.

Face à ces enjeux redoublés par le contexte de l'année écoulée, les politiques menées au niveau national, européen et international, ne sont jusqu'à présent pas à la hauteur. Dans ce contexte global, la Ville de Tigery doit diriger clairement ses investissements vers des actions utiles au renforcement des politiques publiques engagées sur son territoire, et doit continuer d'affirmer la place centrale des habitantes et des habitants du territoire, qui seront associés toujours plus étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les prévisions optimistes du début de l'année s'essoufflent. Ainsi, les dernières perspectives économiques de l'OCDE du 1er décembre 2021, indiquait que la reprise mondiale se poursuit, nous savons aujourd'hui que celle-ci elle sera moins vigoureuse que prévue et que des déséquilibres ont émergé. L'incapacité de déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte en raison de l'apparition successive de nouveaux variants.

En effet, dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge progressivement vers la trajectoire anticipée avant la pandémie. Pour autant, les économies à plus faible revenu, notamment celles où les taux de vaccination contre le COVID-19 sont faibles, risquent d'accuser un retard.

Les perspectives économiques tablaient en début d'année sur un rebond de la croissance économique mondiale qui devrait atteindre 5.6 % cette année et 4.5 % en 2022, avant de revenir à 3.2 % en 2023, soit des taux proches de ceux observés avant la pandémie. Le conflit européen fait désormais reposer des incertitudes quant à cette trajectoire, la croissance économique mondiale pourrait être inférieure de plus de 1 point de pourcentage cette année à la projection établie avant le conflit, tandis que l'inflation, déjà élevée au début de l'année, pourrait être globalement supérieure, dans l'ensemble des pays, d'au moins 2.5 points au niveau qu'elle aurait atteint sans cette guerre.

Le redressement vigoureux de l'activité constaté plus tôt dans l'année devrait marquer le pas dans de nombreuses économies avancées. L'envolée de la demande de biens depuis la réouverture des économies et l'incapacité de l'offre à suivre le rythme ont engendré un engorgement des chaînes de production. Les pénuries de main d'œuvre, les fermetures liées à la pandémie, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières et la rareté de certains matériaux essentiels sont autant de facteurs qui freinent la croissance et accentuent les tensions sur les coûts. L'inflation a nettement augmenté dans plusieurs régions dès le début de cette phase de reprise.

Parallèlement aux tensions sur les coûts induits par les perturbations de l'offre et le renchérissement de denrées alimentaires, les déséquilibres du marché de l'énergie sont un facteur important de montée de l'inflation dans toutes les économies. Les prix du gaz ont fortement augmenté – notamment en Europe – et les risques sont élevés, les niveaux de stockage étant d'environ 28 % inférieurs à ce qu'ils devraient être normalement à cette période de l'année. Les ménages à faible revenu sont inévitablement les plus durement touchés par la hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie.

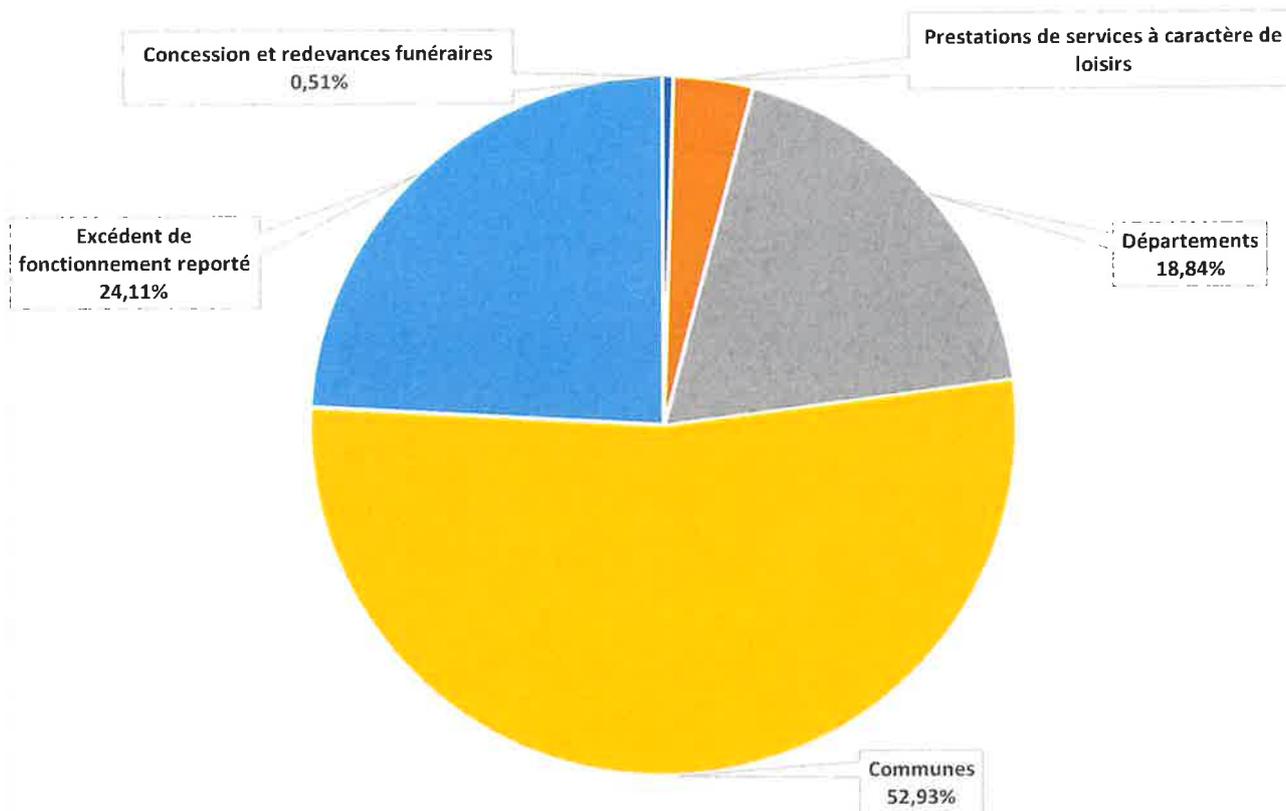
Les tensions inflationnistes s'avèrent plus fortes et plus persistantes que prévu il y a quelques mois. Dans la zone OCDE, l'inflation des prix à la consommation devrait commencer à s'estomper en 2022 avant de se modérer, les goulets d'étranglement diminuant, les capacités de production s'améliorant, les tensions sur le marché du travail se normalisant et la demande se rééquilibrant.

3. LES FINANCES DU CCAS

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes CCAS	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022	2019/2021 %	Part des recettes prév. 2022 sur le total
Produits des services, domaine et ventes diverses	5 794,00 €	3 033,68 €	2 607,33 €	2 850,00 €	-55,00%	4,13%
Concession et redevances funéraires	- €	661,68 €	343,33 €	350,00 €	0,00%	0,51%
Prestations de services à caractère de loisirs	5 794,00 €	2 372,00 €	2 264,00 €	2 500,00 €	-60,93%	3,62%
Dotations, subventions et participations	35 000,00 €	46 951,62 €	41 170,00 €	49 530,52 €	17,63%	71,76%
Départements	- €	11 520,00 €	5 670,00 €	13 000,00 €	0,00%	18,84%
Communes	35 000,00 €	35 431,62 €	35 500,00 €	36 530,52 €	1,43%	52,93%
Produits exceptionnels	2 183,38 €	3 726,13 €	4 500,00 €	- €	106,10%	0,00%
Excédent de fonctionnement reporté	13 981,32 €	10 941,88 €	29 605,98 €	16 639,48 €	111,75%	24,11%
Totaux	56 958,70 €	64 653,31 €	77 883,31 €	69 020,00 €	36,74%	100,00%

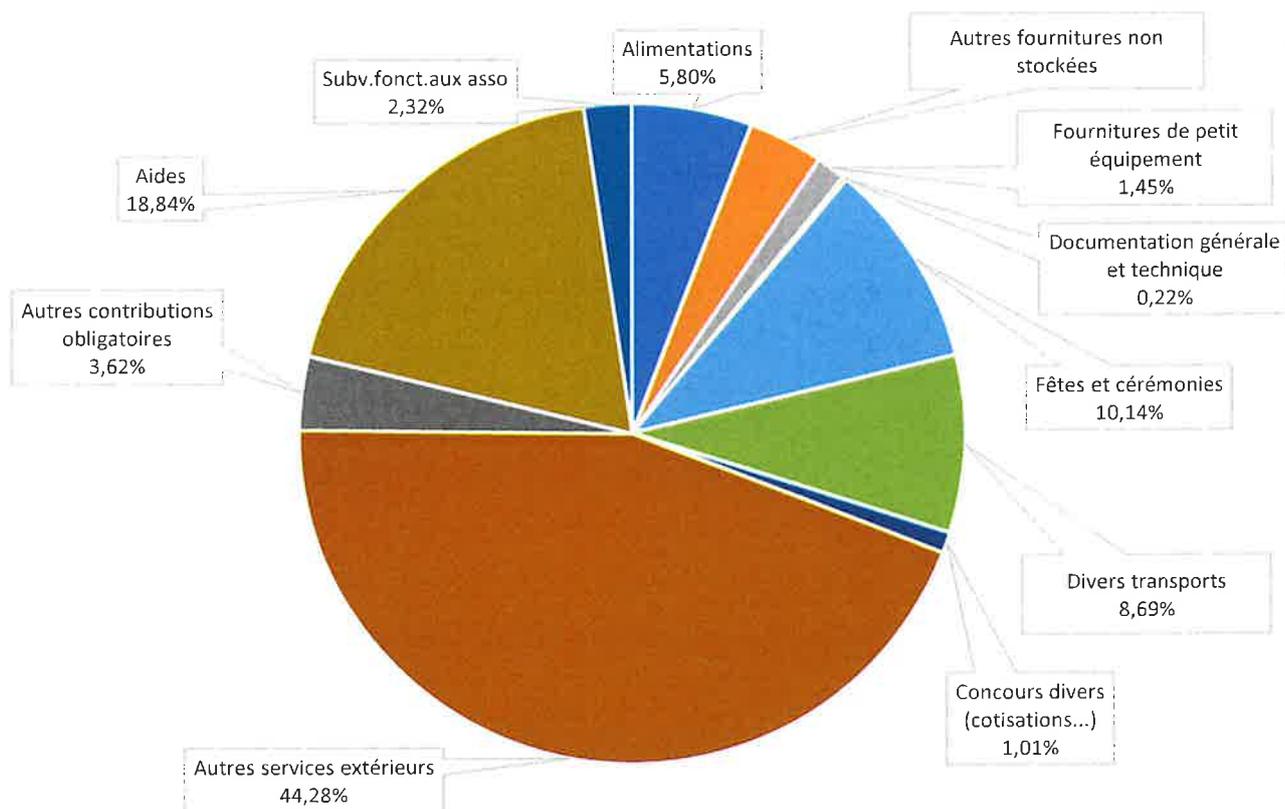
REPARTITION DES RECETTES 2022



2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses CCAS	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévision 2022	2019/2021 %	Part des dépenses prév. 2022 sur le total
Charges à caractère général	30 308,89 €	22 293,89 €	47 105,72 €	51 920,00 €	55,42%	75,22%
Alimentations	11 435,28 €	9 963,10 €	9 104,98 €	4 000,00 €	-20,38%	5,80%
Autres fournitures non stockées	3 631,73 €	798,78 €	2 308,64 €	2 500,00 €	-36,43%	3,62%
Fournitures de petit équipement	- €	- €	941,40 €	1 000,00 €	0,00%	1,45%
Documentation générale et technique	- €	235,31 €	155,00 €	155,00 €	0,00%	0,22%
Contrats de prestations de services	- €	- €	1 080,00 €	- €	0,00%	0,00%
Fêtes et cérémonies	5 022,00 €	1 815,20 €	5 989,41 €	7 000,00 €	19,26%	10,14%
Divers transports	4 464,70 €	2 541,00 €	3 778,50 €	6 000,00 €	-15,37%	8,69%
Réceptions	- €	291,00 €	- €	- €	0,00%	0,00%
Concours divers (cotisations...)	690,00 €	613,50 €	642,60 €	700,00 €	-6,87%	1,01%
Autres services extérieurs	5 065,18 €	6 036,00 €	23 105,19 €	30 565,00 €	356,16%	44,28%
Autres charges de gestion courante	15 707,93 €	12 753,44 €	14 138,11 €	17 100,00 €	-9,99%	24,78%
Autres contributions obligatoires	4 135,59 €	2 328,33 €	2 350,78 €	2 500,00 €	-43,16%	3,62%
Aides	10 252,34 €	8 993,11 €	10 286,33 €	13 000,00 €	0,33%	18,84%
Subv.fonct.aux asso	1 320,00 €	1 432,00 €	1 501,00 €	1 600,00 €	13,71%	2,32%
Totaux	46 016,82 €	35 047,33 €	61 243,83 €	69 020,00 €	33,09%	100,00%

REPARTITION DES DEPENSES 2022



4. LA GESTION DE LA DETTE

Elément obligatoire du rapport d'orientation budgétaire, il est précisé que le CCAS n'a jamais eu recours à l'emprunt et que ce n'est pas envisagé pour l'avenir.

5. LES ORIENTATIONS DU CCAS POUR 2022

Le budget 2022 proposé et présenté au prochain Conseil d'Administration est inférieur par rapport à l'année 2021.

Le CCAS se mobilise fortement pour maintenir un niveau de prestations et d'aides en faveur des personnes en situation de précarité malgré un contexte économique national délicat dû à la baisse des dotations de l'Etat envers les collectivités.

Les circonstances économiques montrent une dégradation générale des conditions de vie. La disponibilité et l'écoute du CCAS permettent de maintenir un accueil de qualité face à un public ayant besoin d'être accompagné et soutenu.

Cependant, une anticipation sur les difficultés des ménages et une vigilance particulière devront être apportées sur les aides sociales notamment à cause de la hausse des tarifs des fluides et des énergies, qui va engendrer une hausse des difficultés de paiement.

Les activités habituelles du CCAS (loto, galette, sortie famille, repas des anciens, colis de fin d'année) seront maintenues en 2022 malgré le contexte, si le protocole sanitaire en vigueur le permet.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental permettant aux séniors de procéder à 3 cycles d'activités (sports, poterie, théâtre) est actuellement en cours de décision.

Concernant la « Semaine Bleue », le programme est en cours avec de nouveaux projets.